



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

COURRIER - ARRIVÉE

28 SEP. 2023

Commune de Velleron

**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

Service Eau et Environnement / Unité Eau
Affaire suivie par : Frédéric GUENDE –
Sylvie BROUSSAN
Tél. : 04 88 17 85 88 – 87 98
frederic.guende@vaucluse.gouv.fr
sylvie.broussan@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le

20 SEP. 2023

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
Grand Avignon
320 Chemin de Meinajaries
BP 1259 Agroparc
84 911 AVIGNON Cedex 9

COPIE

Objet : Conformité 2022 – Agglomérations d'assainissement de plus de 2000 EH

Monsieur le Président,

Conformément à la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) du 21 mai 1991, à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié, fixant les prescriptions minimales applicables à la collecte, au transport, au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et à l'acte administratif préfectoral d'autorisation, le service de police de l'eau de la direction départementale des territoires de Vaucluse effectue annuellement le contrôle de la conformité du système de collecte et de traitement du système d'assainissement des agglomérations. Cette conformité est établie en fonction des données d'autosurveillance transmises et, le cas échéant, des contrôles inopinés réalisés.

La conformité globale du système d'assainissement d'une agglomération est conditionnée au respect des trois conformités suivantes :

- conformité collecte (absence de rejet par temps sec, moins de 5 % des volumes d'eaux usées générés par l'agglomération en moyenne quinquennale sont déversés directement au milieu naturel),

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
téléphone : 04 88 17 85 00
courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

- conformité équipement (adéquation des charges polluantes reçues à la station d'épuration et des ouvrages de traitement mis en place),
- conformité performance (respect des normes de rejet en tenant compte du by-pass éventuel).

Au titre de l'année 2022, je vous informe que le système d'assainissement de **VELLERON** a été déclaré au titre de la réglementation locale : **Conforme**

- conformité collecte : Oui,
- conformité équipement : Oui,
- conformité performance : Oui.

Au titre de l'année 2023, je vous informe que le débit de référence retenu pour ce système d'assainissement est de 642 m³/j.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète de Vaucluse, et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires,
Le Chef de service des services et environnement,


Olivier CROZE

Copie : Sous Préfecture d'Avignon, Commune de Velleron